

**DELIBERATION N° 2026-019  
DE LA COMMUNE DE REOTIER  
Séance du 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le mardi 28 avril à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

**Date de la convocation** : 17 mars 2026

**Nombre de Conseillers** :

**En exercice** : 11

**Présents** : 9

**Votants** : 10

**Étaient présents** : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GANDELLI Erika, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, FORGET Frédéric.

**Pouvoirs de** : Mr. LEPEINGLE Patrick à Mr MOURONT Michel  
Mme COLLOMB Dominique à Mr FORGET Frédéric

**Secrétaire de séance** : Michel MOURONT

**Objet** : Finances – Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Affectation des résultats 2025. Budget EAU

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant des documents.

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Monsieur Michel MOURONT, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le CFU 2025. Budget Eau.

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture 2025
<b>Investissement</b>	+ 182 969.26		27 847.40		+ 210 816.66
<b>Fonctionnement</b>	- 57 832.10		27 718.31		- 30 113.79

Le résultat de clôture de la section d'investissement de l'année 2025 présente un excédent de 210 816.66 €  
(001 RI)

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année 2025 présente un déficit de – 30 113.79 €  
(002 DF)

Le résultat de clôture de la section d'investissement est positif. Il n'y a pas par conséquent d'affectation du résultat au compte 1068.

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire peut assister aux présentations et aux discussions mais doit se retirer lors du vote du Compte Financier Unique, sous peine de nullité de la délibération,

Monsieur le Maire sort de la salle et monsieur Michel MOURONT, 1<sup>er</sup> adjoint soumet le compte financier unique au vote,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE PAR 9 VOIX POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION**

- **DECIDE qu'un** excédent de 210 816.66 € sera reporté au compte 001(excédent d'investissement reporté)
- **DECIDE** qu'un déficit de 30 113.79 € sera reporté au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté).

Ainsi fait et délibérer, les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
Marcel CANNAT



Le Secrétaire de séance